

Mise en ligne : 29 mars 2017.
Dernière modification : 18 avril 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE BADIKAHA (CACIB) entre Bouaké et Bobo-Dioulasso (Côte-d'Ivoire)

une création de Gustave de Chanaud,
à l'origine de l'[abattoir industriel de Lyndiane](#) (Sénégal)

S.A., 30 juillet 1927.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1923)

Des essais de transport du plus grand intérêt viennent d'être faits dans la haute Côte-d'Ivoire par M. de Chanaud, l'industriel bien connu, venu à la colonie avec des tracteurs automobiles attelés à des remorques afin de se rendre compte des possibilités d'utilisation de ce mode de transport des plus économiques.

Pour lui permettre d'arriver rapidement à des conclusions pratiques une autorisation de circulation spéciale lui a été donnée sur les routes de la colonie à condition que la charge maxima supportée par l'essieu le plus chargé ne dépasse pas 3.000 kg.

Sociétés créées pendant le second semestre 1927
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1928)

Compagnie agricole commerciale et industrielle de Badikaha (C. A. C. I. B.). Siège social à Badikaha (Côte d'Ivoire). Capital : 500.000 fr. Objet : toutes opérations commerciales; exploitation des produits de la Côte d'Ivoire, de toutes industries et de tous moyens de transport.



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE BADIKAHA
(CACIB)

Société anonyme au capital de 7.000.000 de francs
divisé en 70.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*
du 15 juin 1929

Constituée le 18 août 1927.
Statuts et actes définitifs déposés au rang des minutes du greffier--notaire de Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire).

Il a été créé 5.000 parts bénéficiaires sans désignation de valeur

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Guy de Chanaud

Un administrateur (à droite) : ?

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
Assemblée générale ordinaire du 20 juin 1929.
EXERCICE 1928
(Recueil des Assemblées générales, 1929)

Nous avons pris part aux augmentations de capital ... de la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de Badikaha

L'évolution agricole de la Côte d'Ivoire
Le sisal
(*La Presse coloniale illustrée*, novembre 1930)

.....
À la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de Badikaha, première importante exploitation de sisal installée rationnellement en Côte d'Ivoire, la densité des plants, à l'hectare, est de 1.250 pieds pour les premières plantations, de 1.330 pour les plantations récentes et futures. Le renouvellement de la sisaleraie est prévu par plantations intercalaires la troisième année.



[Coll. Jacques Bobée](#)

COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE BADIKAHA
(CACIB)

Société anonyme au capital de 7.000.000 de francs
divisé en 70.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*
du 31 mars 1931

Constituée le 18 août 1927.

Statuts et actes définitifs déposés au rang des minutes du greffier--notaire de Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire).

Il a été créé 5.000 parts bénéficiaires sans désignation de valeur

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Guy de Chanaud

Un administrateur (à droite) : ?

AEC 1931 (notice n° 344) Cie Agricole, Commerciale et Industrielle de Badikaha (CACIB)

Siège : Badikaha (Côte d'Ivoire).

Adresse en France : aux bons soins de MM. A. Dormoy & Cie, 24, place Vendôme, Paris.

Capital. — S.A. fondée en 1929 [sic], 7 millions de fr. en 70.000 actions de 100 Fr. toutes de numéraires. — Parts : 5.000 attribuées à M. G. de Chanaud.

Objet. — Usinage et raffinage d'huile d'arachide et de beurre de karité ; transports ; scierie ; exploitation de sisal et usine de défibrage. — Sièges d'exploitation à Badikaha (C. I.) et Casablanca (Maroc).

Conseil. — MM. Georges Tanqueray ¹, banquier, présid. ; Gustave de Chanaud, adm. délégué ; Abel Dormoy ², banquier, Fernand Gavary ³, Robert Josse ⁴, Georges Schmidt ⁵, Marcel Weyl.

En Côte d'Ivoire

La tournée du gouverneur dans le Centre et dans le Nord
(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1934)

¹ Georges Tanqueray (Saint-Sauveur-Lendelin, Manche, 29 septembre 1863-Orry-la-Ville, Oise, 10 mai 1956) : marié avec Louise-Félicienne Noël (1896), Louise Isabelle Rochet (1922), Marie-Louise Angèle Roubert (1938). Ancien directeur du Crédit lyonnais à Constantinople, puis administrateur de la Société de publications françaises et étrangères (septembre 1912), de l'Oriental Carpet Manufacturers (1913), il participe en janvier 1918 à la transformation de la Banque Mayer frères en Banque de la Seine (dont il démissionna en 1924) : administrateur délégué des Docks et ateliers du Haut-Bosphore et de la Balia-Karaïdin, administrateur de la Société nationale de matériel agricole (mars 1918) de la Compagnie internationale de transit (mai 1919), de la Banque commerciale de la Méditerranée (avril 1920), de la Société électrotechnique de métallurgie (août 1920), plus tard co-gérant de la Banque A. Dormoy et Cie (1924-1931), administrateur du Crédit foncier d'Afrique et de la Foncière de la Côte d'Afrique à Dakar et président de la Cie agricole, commerciale et industrielle de Badikaha en Côte-d'Ivoire (C.K. et A.L.).

² Marie François Abel Dormoy (Capesterre, Guadeloupe, 1875-Paris XVII^e, 8 mai 1962) : employé du Comptoir national d'escompte de Paris, fondé de pouvoirs de cet établissement à Madagascar (1900-1907), commissaires des comptes de la Banque Continentale de Paris, employé (1912), directeur (1919), directeur général (1923), brièvement administrateur (1924) de la Banque de la Seine. Fondateur de la Banque A. Dormoy et Cie, société en commandite au capital de 1,5 MF (1^{er} février 1924). S'y adjoint Tanqueray comme co-gérant (29 déc. 1924). Liquidation (déc. 1931). Devient vers 1950 administrateur de la Banque de la Martinique.

³ Fernand Gavarry (et non Gavary)(Nice, 13 décembre 1855-Paris, 29 décembre 1931) : ancien diplomate. Administrateur de la Société civile des obligataires de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Espagne (1917) et du Grand Hôtel (1918). Voir *Qui êtes-vous ?*

⁴ Robert Josse : fils d'Adrien Josse, président de la Banque française de l'Afrique équatoriale. Fondateur de la maison de banque R. Josse et Cie à Paris, 37, bd Haussmann, puis, après absorption en 1937, gérant de la Banque Josse-Lippens. Administrateur de la Société d'outillage de Levallois-Perret (1924), gros actionnaire (scrutateur) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (1917-1927), administrateur du Boulon automatique Sauvageot (1932), de la Banque commerciale africaine (1934), de la Brasserie de la Comète (1944), président de la Société des magnétos R.B., administrateur du Bon Marché...

⁵ Georges Schmidt : administrateur-directeur de la compagnie Delmas frères et Vieljeux. à La Rochelle et de la Société des Houilles Delmas-Vieljeux Graigola.

Passant ensuite par Katiola, ils se sont arrêtés à Badikaha pour la visite de l'huilerie-savonnerie de Chanaud qui traite les arachides et le beurre de karité des territoires du Nord. A cette usine est annexée une vaste plantation de sisal et un matériel de défibrage moderne. En outre, une tonnellerie satisfait aux demandes locales.

18 avril 1934 :

Condamnation de la Société Rocca, Tassy et de Roux, opposée à la Compagnie de Badikaha, pris en la personne du président de son conseil d'administration, domicilié au siège de la Banque Dormoy et Cie, 24, place Vendôme, Paris, dans une affaire de livraison de fûts de beurre de karité.

Gougal AOF, 23 août 1934 :

La Compagnie Sisalia de Bobo-Dioulasso et la Société de Chanaud de Badikaha possèdent chacune une usine moderne de défibrage.

Les enquêtes du *Temps*
Côte d'Ivoire, terre promise
IV. — Sisal, oléagineux, kola
par Madeleine Poulaine
(*Le Temps*, 29 décembre 1935)

.....
Le voyageur non prévenu qui traverse la région située entré Bouaké et Bobo-Dioulasso croit rêver lorsque apparaissent soudain à ses yeux, au milieu de quarante kilomètres carrés de plantations de sisal, les bâtiments d'une usine moderne et l'étonnante maison où je me trouvais depuis peu. Construite en ciment, elle était blanche, circulaire et nue. La pièce centrale avait toute la hauteur de la maison et était ronde, comme étaient rondes les chambres qui l'entouraient. Ceci afin de profiter d'une ventilation parfaite. Tout était de ciment, dans la maison de M. de Chanaud ; le sol était recouvert d'épais tapis de Ouagadougou et les murs badigeonnés d'une peinture claire. Il en allait de même des fauteuils confortablement rembourrés de coussins, des divans profonds qui vous tentaient a l'heure chaude de la sieste, et des bibliothèques où les livres mettaient leur note intime et bariolée. La chambre qui m'hospitalisait depuis quelques jours était meublée d'un grand lit bas en ciment, de même qu'étaient en ciment le bureau, les fauteuils et la vasque profonde entourée d'une balustrade en colonnettes qui, dans une renforcement de la pièce, tentait par la fraîcheur de son eau bleue.

Curieuse figure que mon hôte. Magnifique exemple de ces « bâtisseurs » qui là-bas, très loin, dans des conditions que le commun des mortels qualifierait d'impossibles, construisent la plus grande France. Jamais ceux qui ont le bonheur de voyager et qui ont assumé la tâche de rapporter aux sédentaires ce qu'ils ont vu, ne chanteront assez ces pionniers planteurs, fonctionnaires, médecins, colons, missionnaires ou défricheurs. Sans doute ne sont-ils pas en tous points parfaits. Leur réussite les met en vedette, l'envie et la jalousie exagèrent leurs défauts, amplifient démesurément la moindre de leurs erreurs. Et voici des légendes qui naissent. « On ne fait pas les colonies avec des rosières », disait avec une souriante, indulgente le maréchal Lyautey, qui s'y connaissait en hommes. Dans toutes nos colonies, j'ai rencontré de ces figures admirables dont je

dirai l'histoire, un jour. Je laisserai à d'autres une critique trop facile et, voyant beau, je raconterai leur œuvre qui subsistera par delà les siècles.

L'ingéniosité de M. de Chanaud, son goût du travail et de l'aventure, son intelligence créatrice sont difficiles à rendre.

Arrivé en Côte d'Ivoire au moment où on construisait Ouagadougou, il achète un camion pour transporter par la route les matériaux qui étaient débarqués à Bouaké, terminus du chemin de fer. Restaient six cents kilomètres à abattre dans des conditions grosses de difficultés, car la route, à cette époque, n'était pas un modèle du genre. A un certain endroit, sur la falaise de Barifora, elle présentait une pente telle que, pour éviter la catastrophe, on était obligé de ceinturer un arbre géant d'un câble métallique qui retenait le camion et auquel M. de Chanaud, sa femme et les boys ne rendaient la main que mètre par mètre.

Les matériaux livrés à Ouagadougou, le camion revenait au terminus du chemin de fer chargé des produits de la Haute-Volta : karité, coton, caoutchouc, arachides. C'était la belle époque où un produit acheté cinq francs se revendait trente-cinq francs. Mais survint la saison des pluies. M. de Chanaud avait remarqué Badikaha, petit village indigène situé au carrefour de plusieurs pistes et à cinq cents mètres d'altitude. Il avait remarqué aussi des pieds de sisal qui semblaient être particulièrement vigoureux.

Il s'installe de façon rudimentaire pour « voir venir ». Mais il défibre des feuilles de sisal et les envoie à Liverpool aux fins d'examen. La réponse est si encourageante que sa décision est aussitôt prise. Il plante deux cents hectares de sisal, et, en attendant que les rejets soient bons pour être mis en terre à leur tour, monte sa sisalerie. Puis il construit sa maison.

Badikaha était alors la brousse intégrale. Les panthères pullulaient et venaient piller bergeries et poulaillers. Quant aux éléphants qui sont, chacun le sait, d'humeur espiègle, ils prenaient un malin plaisir à piétiner les plantations, à ravager les cultures vivrières.

Le sisal ne pousse pas vite, et M. de Chanaud se dit qu'il pourrait bien, en attendant, faire quelque chose avec les oléagineux de la Côte d'Ivoire. Il y avait du karité, des palmistes, des arachides. Il monte une huilerie mécanique, fabrique de l'huile de consommation pour les blancs, des matières grasses pour les indigènes. Et, pour utiliser le surplus de l'huile, il a l'idée de fabriquer du savon. Il fait venir des bouquins, des traités, les machines nécessaires, se met au travail et répand sur le marché africain un savon « de Marseille » intégralement pur. A l'heure actuelle, il fabrique huit cent mille kilos de savon par an.

Mais, entre-temps, le sisal avait poussé, les plantations s'étaient étendues, à telle enseigne qu'aujourd'hui, quatre mille hectares sont en plein rendement. Les feuilles coupées passent dans des raspadors qui les défibrent. La matière verte est lavée par l'eau et déversée dans les champs d'épandage pour servir d'engrais. La fibre est étendue sur des séchoirs où elle reste pendant deux jours exposée à la lumière solaire. Puis elle est ramenée à l'usine, brossée, triée par longueur, classée selon sa couleur, puis pressée et mise en balles. Elle est alors prête pour l'exportation.

La France exporte annuellement pour ses besoins vingt-cinq mille tonnes de fibres de sisal, dont deux mille, seulement proviennent de ses colonies. On voit que la marge est d'importance.

Un jour, M. de Chanaud pensa à toute la ficelle et à tous les sacs qu'on allait faire en Europe avec sa fibre, ficelle et sacs qui reviendraient ensuite en Afrique pour l'emballage du cacao, du café, des bananes, de l'arachide. Pourquoi en Europe, pourquoi pas à Badikaha ?

C'est à quoi il songeait à haute voix, devant moi, sur la terrasse de sa maison. La petite centrale électrique, installée de ses mains, ronflait doucement aux abords de l'usine. Une grosse ampoule nous éclairait, et, tout en suivant des yeux l'évolution d'une multitude d'insectes qui l'entouraient de leurs folles sarabandes, je pensais à ce

miracle de l'électricité asservie à l'homme en plein cœur d'Afrique, si j'écoutais mon hôte dérouler devant moi, comme un beau film, ses souvenirs et ses projets. Déjà une scierie fonctionnait à plein rendement ; il venait de lui adjoindre un atelier de construction de meubles et une tonnellerie. Il en avait créé un autre de mécanique. Bientôt, c'était ici même qu'on fabriquerait les tonnes de ficelle et les milliers de sacs dont on a besoin en Afrique occidentale.

.....

Inquiétudes en Côte d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 28 février 1938)

La baisse des cours menace l'équilibre économique de la colonie, nous dit M. de Chanaud, colon et industriel bien connu de la colonie...

NOS GRANDES ENQUÊTES

L'EFFORT FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE

par Gabriel PLANCKE ⁶
(*La République*, 8 mai 1939)

À 15 kilomètres de Ferkessedougou, nous traversons la sisaleraie de M. de Chanaud, créée en 1924 : 4.000 hectares, 4 millions de pieds, production annuelle 600 tonnes. La plantation s'étend sur 7 kilomètres de long et 17 kilomètres de large, le long de la voie ferrée.

M. de Chanaud, que je rencontrai quelques jours plus tard à la réunion de la chambre de commerce d'Abidjan, me disait qu'il n'est plus possible de nouer les deux bouts avec le sisal. Il confirmait ainsi les déclarations du directeur de la « Sisalia » de Bobo.

Il a investi 6 millions dans cette affaire. S'il n'avait pas installé à côté de sa plantation une usine à savon à partir de l'huile de palme, qui produit 35 millions [sic : 35.000] de tonnes par an, il n'arriverait pas à vivre.

Une taxe de deux pour cent est imposée sur son savon, c'est la taxe de consommation qui charge tous les produits en A.O.F., égale à la taxe d'importation imposée sur les produits identiques de provenance française. On ne veut pas que l'industrie locale soit avantagée par rapport à l'industrie métropolitaine.

Ce n'est pas la raison, me dit M. le gouverneur Mondon, à qui je faisais part des doléances des planteurs de sisal : « Nous faisons payer aux produits locaux une taxe équivalente à la taxe supportée par les articles manufacturés d'importation française parce que ce produit nous est nécessaire pour équilibrer notre budget. »

Quoi qu'il en soit, les planteurs de sisal ne sont pas satisfaits.

Filiale du [Crédit foncier d'Afrique](#)

⁶ Gabriel Plancke (1886-1954) : imprimeur, député radical-socialiste, puis gauche indépendante d'Hazebrouck (Nord)(1936-1942).

COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE BADIKAHA
(BALO, 17 avril 1944)

Bilan au 31 décembre 1940.

Dernier bilan approuvé après comptabilisation des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1944.

ACTIF		
Immobilisations		8.960.784 37
Constructions et matériel d'usines :	2.500.000 00	
Matériel :	3.000.000 00	
Mobilier :	160.781 37	
Terrains et plantation sisal :	3.300.000 00	
Réalisable		529.990 33
Caisses :	11.555 00	
Banques :	92.198 92	
Clients :	189.683 31	
Marchandises :	86.105 00	
Approvisionnements :	141.318 10	
Vivres :	8.500 00	
Portefeuille titres		2.500 00
Profits et pertes		3.500.000 00
Total		<u>12.993.274 70</u>

PASSIF		
Capital		7.000.000 00
Réserve légale		221.501 06
Exigibilités à court terme		143.712 89
Fournisseurs :	58.155 99	
Comptes d'ordre :	85.356 90	
Exigibilités à long terme		5.623.060 75
Créances moratoriées :	4.940.910 22	
Créditeurs divers :	292.548 90	
Effets à payer :	40.000 00	
Compte de garantie :	354.571 63	
Total		<u>12.993.274 74</u>

Certifié exact :
Le président du conseil d'administration,
GEORGES TANQUERAY,
11, rue Blanche, Paris.

COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE BADIKAHA
(BALO, 10 février 1947)

Société anonyme au capital de 12.500.000 F C. F. A.
Siège social : à Badikaha (Côte-d'Ivoire).
Registre du commerce : Grand-Bassani n° 189.

.....
Durée de la société. — Cinquante ans à compter de sa constitution définitive (30 juillet 1927).

Capital social. — Actuellement fixé à 12 millions 500.00 F. CFA, divisé en 125.000 actions de numéraire de 100 francs C.F.A. chacune, entièrement libérées.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Avis aux actionnaires

Par décision du conseil d'administration du 18 janvier 1947, prise en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 1947, il est procédé à une augmentation de capital de 7.500.000 francs CFA par émission de 75.000 actions nouvelles de 100 francs C.F.A. nominal chacune, émises avec une prime de 10 francs CFA, soit, au total, 110 francs CFA ou 187 francs métropolitains, en vue de porter le capital social à 20 millions de francs CFA.

Les actions nouvelles auront jouissance du 1^{er} janvier 1947.

Le droit de souscription irréductible s'exercera à raison de 3 actions nouvelles pour 5 anciennes, sur présentation des certificats nominatifs ou des bons de droits qui seront délivrés aux actionnaires qui en feront la demande ou encore, pour les porteurs des

70.000 actions émission 1929 circulant encore avec nominal de 100 F réduit de moitié, par le remise du coupon n° 2 à raison de 10 coupons n° 2 pour une souscription réductible à 3 actions nouvelles.

.....
 Les souscriptions et les versements seront reçus du 20 février au 20 mars 1947 :
 À la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, agence d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ainsi qu'au siège social (16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans toutes .les agences métropolitaines et africaines de cet établissement,
 Et chez les fils A. Mavrogordato, 87, rue Saint-Lazare, à Paris.

Bilan au 31 décembre 1945.

ACTIF		
Actif disponible		1.096.114 27
Caisse :	219.891 70	
Banques :	61.851 32	
Devises étrangères :	814.371 25	
Actif réalisable :		
À court terme		8.683.966 41
Gouvernement Côte d'ivoire :	2.279.600 00	
Débiteurs divers :	1.603.942 41	
Produits finis :	1.853.010 00	
Approvisionnements :	2.957.014 00	
À long terme		11.286 00
Cautionnements :	11.285 00	
Portefeuille titres :	1 00	
Actif immobilisé		14.867 266 07
Terrains :	1.000.000 00	
Plantations :	2 300.000 00	
Constructions+installations d'usines :	2.500.000 00	
Matériel :	8.895.081 70	
Mobilier :	172.184 37	
Actif d'ordre		200.420 95
Total de l'actif		24.859.063 70
PASSIF		
Passif de la société envers elle-même		15.805.005 01
Capital :	12.500.000 00	

Réserve légale :	221.501 06	
Amortissements :	3.083.333 95	
Sur constructions :	750.000 00	
Sur matériel :	2.308.136 76	
Sur mobilier :	25.397 19	
Passif envers les tiers:		
À court terme		5.214.424 78
Banques	3.311.124	
Provision pour commandes en cours :	1.900.000 00	
À long terme		2.766.034 75
Crédit foncier d'Afrique :	1.741.597 59	
Créditeurs divers :	1.024.437 16	
Passif d'ordre ...		
Résultats		
Bénéfices antérieurs :	35.838 50	
Bénéfice de l'exercice :	626.025 21	
Total du passif		24.859.003 70

Certifié conforme:

Compagnie agricole, commerciale
et industrielle de Badikaha :
Le président du conseil d'administration,
GEORGES TANQUERAY,
demeurant à Paris, 11, rue Blanche,
faisant élection de domicile au siège de la société à Paris, 57, rue Pigalle.

AVIS DE PROROGATION DU DÉLAI DE SOUSCRIPTION
POUR L'EXERCICE DU DROIT PRÉFÉRENTIEL
(BALO, 24 mars 1947)

MM. les actionnaires de la Compagnie agricole commerciale et industrielle de Badikaha. société anonyme au capital de 12.500.000 F. C. F. A. entièrement libéré, dont le siège. social est à Badikaha (Côte-d'Ivoire), sont informés que le délai de souscription à l'augmentation de capital en cours qui a fait l'objet de la notice et de l'avis préférentiel publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 10 février 1917. page 291, est prorogé jusqu'au 20 avril 1947.

Le président du conseil d'administration,
GEORGES TANQUERAY,
demeurant à Paris, 11, rue Blanche,
faisant élection de domicile au siège de la société à Paris, 57, rue Pigalle.

COMPAGNIE AGRICOLE
COMMERCIALE & INDUSTRIELLE
DE
BADIKAHA



Société Anonyme au Capital de VINGT MILLIONS de Francs C.F.A.
Divisé en 200.000 Actions de 100 Francs

SIÈGE SOCIAL A BADIKAHA

*Statuts déposés chez le Greffier-Notaire
de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), le 30 Juillet 1927*

TITRE DE
DIX Actions de Cent Francs
C. F. A.
AU PORTEUR

N^{os} 032,371 à 032,380

Le Président du Conseil d'Administration,

Un Administrateur,

PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT
suivant décisions du Service de l'Enregistrement de la Côte d'Ivoire n^{os} 1080-AE
et 1084-AE du 31-5-1929, n^o 566-ET du 7-2-1946 et n^o 1528-4 du 14-2-1948.

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE AGRICOLE,
COMMERCIALE & INDUSTRIELLE
DE

BADIKAHA

Société anonyme au capital de VINGT MILLIONS de francs C.F.A.
divisé en 200.000 actions de 100 fr.

SIÈGE SOCIAL À BADIKAHA

Statuts et actes définitifs déposés au rang des minutes du greffier--notaire de Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), le 30 juillet 197

TITRE DE DIX ACTION DE CENT FRANCS C.F.A. AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : Georges Tanqueray

Un administrateur, par délégation du conseil d'administration : ?

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT

suivant décisions du Service de l'Enregistrement de la Côte d'Ivoire n° 1080-AE et 1084-AE du 31-5-1929, n° 566-ET du 7-2-1946 et n° 1528-4 du 14-2-1948
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris.

N.B. : le même modèle existe en gris pour les titres de 1 action
et en rouge pour les titres de 25.

AEC 1951/392 — Cie agricole, commerciale et industrielle de Badikaha (CACIB)

Siège social à BADIKAHA (Côte d'Ivoire).

Correspondant à PARIS : Crédit foncier d'Afrique , 57, rue Pigalle (9^e).

Capital. — Société anon., fondée en 1929 [1927]. Capital : 20 millions de fr. en 200.000 act. de 100 fr., toutes de numéraire. — Parts : 5.000.

Objet. — À Badikaha (Côte-d'Ivoire) : plantation de sisal, usines de défibrage, de filature et de tissage ; scierie, huilerie et savonnerie. — À Koudougou (Haute-Volta) : huilerie (beurre de karité) [= fermée av. 1957, d'après Suret-Canale, 1945-60, p. 284].

Conseil. — MM. Georges Tanqueray, présid. ; Lucien de Lestang ⁷, admin. dél. ; G. Castres Saint-Martin [Crédit foncier d'Afrique], Maurice Vezin [Crédit foncier d'Afrique], G. Schmidt, Claude-H. Mallon ⁸.

⁷ Lucien Lestang : né le 22 novembre 1897 à Orléans. d'abord secrétaire général des Huiles Antar, puis administrateur délégué de la CACIB, administrateur du Crédit foncier d'Afrique, de la Société d'importation de bois exotiques et de Cotexunion (Who's who européen 1967).

⁸ Henri Mallon : de la Société africaine Butruille, Mallon et Cie (SABUMA), à Abidjan : transit, acconage, manutention.